

# AVIS PUBLIC



## PUBLICATION DU RÈGLEMENT 2134-2019

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le greffier et secrétaire-trésorier adjoint de la susdite Municipalité que lors de la séance du 18 mars 2019, les membres du conseil ont adopté le règlement 2134-2018 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation multifamiliale dans la zone C48.

Le certificat de conformité de la MRC de Joliette a été émis en date du 10 avril 2019.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Municipalité situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

**Donné à Saint-Charles-Borromée**  
**Ce 17 avril 2019**

---

David Cousineau, Llb, MBA  
Avocat - Greffier et secrétaire-trésorier adjoint

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

(Articles 420 et 431 du Code municipal)

Je soussigné, résidant à Saint-Charles-Borromée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil entre 9 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30, le 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 17<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille dix-neuf.

---

David Cousineau, Llb, MBA  
Avocat - Greffier et secrétaire-trésorier adjoint